

CCAS

DOSSIER D'INSCRIPTION Dispositif « Argent de poche »

Renseignements sur le jeune

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél : Port :

@ :

N° sécurité sociale :

N° de téléphone en cas d'urgence :

✓ Domicile : Mobile Père : Mobile Mère :

✓ Travail Père :

Lieu :

✓ Travail Mère :

Lieu :

✓ Nom du médecin traitant :

Tel :

Situation du jeune (cochez)

- Lycéen(ne), précisez l'établissement :
- Etudiant(e), précisez l'établissement :
- Autres à préciser :

Responsable(s) légal(aux)

Nom : Prénom :

Et/Ou Nom : Prénom :

Adresse si différente de celle du jeune :

.....

Téléphone domicile :

Téléphone mobile : Père Mère

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- Acte d'engagement – Dossier d'inscription
- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation responsabilité civile (obligatoire)
- Photocopie attestation assuré social
- Justificatif de domicile
- RIB (pour versement de l'indemnité)
- Garantie Accidents de la Vie ou assurance extra-scolaire (si contrat souscrit)

Autorisation parentale (à remplir par le(s) tuteur(s) légal(aux))

Madame et/ou Monsieur :

Demeurant à (adresse complète)

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants :

- Le CCAS de la commune ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant versé pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- Autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » mis en place par le CCAS de la commune de COMMEQUIERS, dans les conditions définies dans le contrat de participation (ci-après).

Je certifie que mon enfant :

- Possède une assurance responsabilité civile Est à jour de ses vaccinations

Trajet : domicile-lieu d'intervention :

- J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention.

Ou

- J'assurerai le transport de mon enfant entre son domicile et le lieu d'intervention.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident.

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal **autorisent ou n'autorisent pas (choix à entourer)** la commune et le CCAS de Commequiers à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures, réseaux sociaux...).

Fait à :, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

des représentants légaux :

du jeune :

Merci de répondre aux questions ci-dessous pour nous expliquer vos motivations :

- **Que représente cette mission pour vous ?**

- **Qu'est-ce que vous attendez de cette mission ?**

- **Quelles seraient vos disponibilités pour les vacances d'avril ?**

- **Quels sont vos centres d'intérêts ?**

Acte d'engagement – Contrat de participation « Dispositif Argent de poche »

Entre le CCAS de COMMEQUIERS représenté par Monsieur le Président Philippe MOREAU,

Et

M./Mme (nom et prénom du jeune)

.....

Domicilié(e) à :

.....

Et

Son représentant légal, M./Mme :

.....

Il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h à 12h du lundi au vendredi. Les missions concernent l'entretien de la commune, le rangement, le nettoyage, le classement...

L'usage du téléphone portable est strictement interdit sur le lieu de la mission

Je m'engage à :

- Me présenter avec une tenue adaptée à la nature des missions confiées
- Respecter les horaires de début et de fin de travail
- Appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants
- Respecter et être poli avec les encadrants et les autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de travail
- Respecter le principe de confidentialité lié aux activités municipales
- Prendre soin du matériel confié

Toute réalisation entraîne le versement d'une indemnité équivalente à 15 € par demi-journée de 3h.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus, le jeune sera exclu et non indemnisé.

Fait à Commequiers, le.....

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :

Le Président du CCAS,
Philippe MOREAU